



Perspectives réformées sur le catholicisme romain

L'organisation de l'Église catholique romaine

1. Le gouvernement et la discipline
2. Le pape
3. La hiérarchie romaine ou la Curie
 - a. Les cardinaux
 - b. La Curie romaine
 - c. Les représentants du pape
 - d. Les ordres
4. L'origine de la papauté
5. Les cultes et les cérémonies
6. Les saints
7. Les conciles
8. L'organisation de l'Église catholique en France

Le mot Église, rappelons-le, vient du grec « ekklesia », « assemblée appelée hors de », et a, dès le début, désigné le groupe des disciples de Jésus ainsi que leurs convertis.

Pour comprendre les institutions actuelles de l'Église catholique romaine, il faut partir du fait historique qui explique l'origine de l'Église : le témoignage d'un petit groupe d'hommes, disciples du Christ, désignés et devenus apôtres, dans les années 30 et 40 de notre ère, annonçant que Jésus de Nazareth, crucifié sous Ponce Pilate, gouverneur romain de la Judée, était ressuscité, qu'il était le Fils de Dieu, Homme-Dieu, Dieu devenu homme, le Seigneur de l'humanité et de l'univers, et qu'il avait voulu rassembler tous ceux qui croiraient en lui, parmi tous les peuples du monde, en une grande communauté d'essence religieuse, en vue d'établir sur terre et dans les cieux son Royaume éternel. Il s'agit d'une communauté unique à travers le temps et l'espace, à laquelle tous les hommes sont appelés, car il n'existe plus de distinction entre Juifs et Gentils, ou barbares, par la prédication de l'Évangile. On devient membres de la communauté par la profession de foi et le baptême.

Ce qui unissait les communautés ecclésiales pendant le premier millénaire, c'était essentiellement une communauté (« koinônia » en grec) fidèle aux exigences évangéliques et à la pratique des sacrements. La seule législation proprement universelle émanait des conciles œcuméniques. La situation changea profondément, quoiqu'insensiblement, dès le début du second millénaire, en raison de la séparation entre les Églises d'Orient et celle d'Occident. Cette dernière vit croître l'initiative centralisatrice de la papauté, par souci d'unité et d'indépendance de l'Église par rapport au pouvoir politique. La tendance s'accrut considérablement au cours du 19^e siècle. Son aboutissement extrême en fut le *Code de droit canonique* sous les pontificats de Pie XI et Pie XII.

1. Le gouvernement et la discipline

Au cours de son histoire, l'Église de Rome a développé le plus grand système de gouvernement ecclésiastique qui ait jamais existé. On peut le qualifier de monarchie spirituelle absolue, le pape, prétendu successeur de Pierre, vicaire visible du Christ et de Dieu sur terre, chef suprême et infaillible de l'Église, en étant le sommet hiérarchique. Cela se révèle particulièrement vrai depuis quelques siècles; ce l'était moins au Moyen Âge. Les laïcs sont exclus, au moins jusqu'à ces dernières années, de toute participation à son gouvernement, même dans les affaires administratives. Ils doivent soumission aux prêtres, ceux-ci à leurs évêques, ces derniers au pape.

La prétention de gouvernement universel, exercé même sur des royaumes temporels, remonte à Léon I (440-461) et fut reprise par Nicolas, Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII, Léon X et autres pontifes célèbres. Les Églises orientales ont depuis toujours refusé cette revendication romaine et, bien que la rupture ou le schisme de 1054 ne soit pas dû à la controverse relative à la primauté papale, elle en a été certainement l'un des motifs principaux. Cette revendication fut également refusée par les empereurs du Saint Empire romain (germanique), ce qui au cours du Moyen Âge agita profondément l'Église et troubla la vie sociopolitique de l'Occident chrétien. Le conflit fut ranimé plus récemment par la publication du *Syllabus papal* en 1864, donnant lieu au mouvement de l'ultramontanisme en Allemagne et en France, et permit finalement la séparation définitive de l'Église et de l'État (en France, en 1901), sauf pour l'Italie en 1929 et l'Espagne sous le régime franquiste, devenues Églises concordataires.

Le présent article offrira un aperçu très général, bien qu'incomplet, de l'organisation externe de l'Église de Rome.

2. Le pape

Le pape est l'arbitre suprême, surtout en matière de foi, de la vie de toute l'Église catholique romaine. Mais cela ne signifie pas que les évêques soient réduits au rôle de simples exécutants. Ils possèdent, au contraire, la responsabilité directe du gouvernement pastoral des régions de l'Église, soit en personne dans leurs diocèses, soit en collège dans un pays ou dans un continent.

Le pape (le mot veut dire père), évêque de Rome, est le chef temporel de l'Église catholique romaine. Il est également appelé le Saint Père ou Souverain Pontife; ses titres complets sont : évêque de Rome, successeur de Pierre, vicaire de Jésus-Christ, prince des patriarches d'Occident, primat d'Italie, archevêque et métropolitain de la province romaine, souverain de l'État de la Cité du Vatican.

Quinze jours après le décès d'un pape a lieu la réunion du collège des cardinaux en conclave (lieu qui peut être fermé à clé). Il a mission d'élire le successeur du défunt. L'élection de celui-ci est annoncée par une fumée blanche sortant d'une cheminée dans laquelle on a brûlé les suffrages exprimés. Aussitôt élu, le nouveau pape choisit un nom nouveau et accorde sa bénédiction universelle *urbi et orbi* (sur la ville et sur l'univers). Il est élu à vie et ne peut être déposé, si ce n'est pour cause d'hérésie, par un concile général de l'Église. (Rappelons que, jusqu'au 15^e siècle, il y eut de terribles rivalités entre ecclésiastiques romains et, par moments, on se trouva en présence de trois papes, chacun ayant son

propre siège pontifical. Vingt-huit d'entre eux ont été rejetés par des conciles, qui les ont appelés des antipapes).

L'article intitulé *L'institution papale dans le catholicisme* exposant la doctrine romaine de la papauté expliquera le fondement doctrinal avancé par celle-ci. Nous parlerons ici des autres aspects de l'organisation de l'Église.

3. La hiérarchie romaine ou la Curie

La Curie romaine, ensemble de ministères et de secrétariats généraux qui entourent le pape pour l'exercice de ses fonctions universelles, a bien souvent eu tendance à la centralisation.

a. Les cardinaux

Les cardinaux (« incardinatus », du mot « cardo », point d'appui) étaient certains clercs attachés par leurs fonctions au service d'une Église. Peu à peu, cette fonction disparut et seuls subsistèrent ceux de l'Église romaine à titre de conseillers ordinaires du pape. Au milieu du Moyen Âge, ils formeront le Sacré Collège. La dignité cardinalice confère le droit de porter un chapeau rouge, surmonté d'une couronne plate et de deux houppes de quinze glands chacune; le chapeau rouge date de 1245; la coiffure habituelle est la barrette rouge, tandis que la soutane rouge fait son apparition à partir de 1303. Les cardinaux sont nommés par le pape, qui prend à ce sujet l'avis du Sacré Collège sans toutefois y être obligé. Depuis 1630, ils portent le titre d'éminence. Jusqu'en 1917, il était possible à un laïc d'être nommé cardinal (Mazarin). Depuis le 16^e siècle, le nombre des cardinaux a augmenté, s'étant arrêté actuellement à quelque 120. Les cardinaux sont les plus hauts dignitaires ecclésiastiques après le pape. Une réunion des cardinaux, lorsqu'elle se tient à Rome sous la présidence du pape, s'appelle consistoire.

b. La Curie romaine

À partir du 16^e siècle fonctionnent autour du pape des institutions permanentes, ayant pris le nom de congrégations. La Curie romaine est l'ensemble des institutions pontificales qui assistent le pape dans l'exercice de son gouvernement. Elle comprend onze congrégations cardinalices, trois tribunaux pontificaux, six offices curiaux, qui s'occupent de l'expédition des actes du Saint-Siège et des affaires qui ne relèvent pas des congrégations, et cinq commissions pontificales, présidées par des cardinaux et chargées d'étudier certaines questions particulières. Mentionnons les noms des différentes congrégations :

- Congrégation pour la doctrine de la foi (ex Saint-Office)
- Congrégation consistoriale
- Congrégation pour l'Église orientale
- Congrégation pour la discipline des sacrements
- Congrégation du concile
- Congrégation des religieux
- Congrégation de la propagande

- Congrégation des rites
- Congrégation du cérémonial
- Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires
- Congrégation des séminaires, des universités et des études

Ces congrégations s'occupent, pour ne citer que leurs offices principaux, d'erreurs doctrinales ou de certaines pratiques d'éthique, de la formation de nouveaux diocèses, des Églises orientales, de la discipline des sacrements et celle du clergé séculier, des personnes religieuses (moines et autres), de la mission, de la liturgie ou du procès de béatification des saints et leur canonisation, des cérémonies papales, d'affaires politiques intéressant la papauté, de l'enseignement.

c. Les représentants du pape

Le pape peut adresser, à titre de représentant auprès des Églises ou de différentes puissances temporelles, des envoyés pontificaux appelés légats. Les légats ordinaires ont une mission permanente; ce sont les nonces avec un rôle diplomatique; les légats « a latere », détachés du côté du pape, sont des envoyés particuliers qui doivent être considérés comme le pape lui-même et les délégués apostoliques sont ceux des légats ordinaires sans mission diplomatique.

d. Les ordres

Les ordres sont un sacrement par lequel un laïc devient prêtre, investi du pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice de la messe. Pour devenir prêtre, il faut d'abord avoir acquis une formation théologique et morale dans un séminaire. Les séminaristes reçoivent les ordres dits *mineurs* : portier, lecteur, exorciste, acolyte-porteur d'encensoir, allumeur de cierges, serviteur du prêtre à la messe; ensuite les ordres majeurs : sous-diaconat, diaconat, enfin le sacerdoce qui est conféré par ordre et imposition des mains de l'évêque. Devenu prêtre, il administre les sacrements, excepté l'ordination et le mariage, dont le prêtre n'est que le simple témoin.

L'Église romaine impose au prêtre un certain nombre de règles dont la principale et la plus contestée est le célibat obligatoire.

Les titres de la hiérarchie sacerdotale sont : l'archevêque, qui gouverne une province, ou évêque métropolitain; *l'archidiacre*, chargé de l'administration d'un diocèse; *l'archiprêtre* est une simple prééminence honorifique; *l'évêque*, en grec « épiskopos », surveillant investi par le Saint-Siège qui dirige le diocèse, du grec « dioikésis », ou l'évêché; *le chanoine*, prêtre administrant une cathédrale, mais pas une Église locale; *le curé* est le prêtre-pasteur d'une paroisse, « paroikia » en grec, lieu de séjour temporaire.

Primat, notaires apostoliques, protonotaires sont d'autres titres portés par le sacerdoce romain.

4. L'origine de la papauté

La plus ancienne mention de l'Église de Rome se trouve dans la lettre de saint Paul à l'Église fondée dans la capitale de l'Empire (lettre écrite vers 58). Historiquement, il est établi que ni Paul ni Pierre

n'en furent les fondateurs¹. On admet que l'Église fut fondée par des étrangers à la ville, prosélytes des Juifs, après la première Pentecôte chrétienne (Ac 2). Sans doute est-elle la plus ancienne des Églises de l'Occident. Elle acquit une grande renommée du fait que les deux principaux apôtres, Pierre et Paul, se trouvent parmi ses plus illustres martyrs (vers 64, sous le règne de Néron). La colline du Vatican sur laquelle, selon la tradition, Pierre aurait été crucifié devint dans l'imagination et la pensée romaines l'équivalent du Calvaire, et Rome « la nouvelle Jérusalem ». Cependant, un long séjour de Pierre (25 ans affirme la légende) n'est pas historiquement attesté. Le passage de 1 Pierre 5.13 faisant mention de « Babylone » n'indique pas avec une certitude incontestable qu'il s'agisse du nom secret de Rome. Des Pères ecclésiastiques l'ont pourtant interprété ainsi. Il est plus sûr de penser que Pierre n'arriva à Rome, contre son gré, qu'en l'an 63 seulement pour y subir peu après le martyre, crucifié, selon la tradition, tête en bas à sa demande, ne s'estimant pas digne de subir sous la même forme le châtement infligé au Sauveur.

En outre, si Pierre s'y était trouvé avant cette date, Paul n'aurait pas manqué de le mentionner dans sa lettre et, selon ses habitudes, lui aurait adressé ses salutations, car il conclut invariablement ses épîtres par des salutations d'usage adressées aux membres éminents de la communauté locale. Par ailleurs, il aurait été normal qu'il l'eût rencontré durant sa première captivité entre 61 et 63, si Pierre se trouvait effectivement à Rome.

La situation métropolitaine de la ville, dont le nom signifie puissance, et qui durant de longs siècles fut la maîtresse du monde, ajoutée à la conviction que le Christ avait décidé et ordonné la primauté de Pierre, explique la place importante que Rome a occupée dans le monde chrétien. Cependant, il est plus juste de penser que cette ambition et ce prestige, elle les hérita de l'Empire romain, dont elle se considéra l'héritière désignée, à la fois comme puissance spirituelle et comme pouvoir temporel.

Il ne fallut donc pas longtemps pour que la croix y fût substituée par l'épée. Aussi, durant plus de quinze siècles, le sort du christianisme occidental fut de manière indéfectible lié à celui de Rome.

Ce n'est qu'au 5^e siècle seulement que Rome réclamera la souveraineté spirituelle et temporelle sur le reste de la chrétienté (Innocent I^{er}). Elle la fera reconnaître effectivement sous l'inique Phocas, empereur de Byzance, lequel ayant été excommunié par le patriarche de Constantinople à cause de l'assassinat de son prédécesseur, se vengea de la sorte. Pépin le Bref, en 754, ratifiera définitivement cette « primauté ».

Se considérant comme apostolique, sainte, catholique, l'Église de Rome se veut donc universelle, considérant les autres Églises soit comme schismatiques (les orientales), soit, jusqu'à une certaine période récente (avant Vatican II), comme hérétiques. En tant que successeur de Pierre, le pape est le dépositaire de la tradition. Son caractère d'apostolicité fait que tous les chrétiens « catholiques » dépendent directement du siège de Rome qui en garantit l'unité. Elle est sainte au moyen des sacrements qu'elle administre, et aussi à cause de ses membres fidèles qui, martyrs, ont atteint dès ici-bas la perfection de la vie chrétienne.

1 Une très curieuse affirmation sous la plume d'un auteur, Gerald Messadié, *Histoire générale du Diable*, veut que Paul soit le fondateur *absolu* de l'Église de Rome! (c'est nous qui soulignons).

5. Les cultes et les cérémonies

Les règles des cultes et des cérémonies se trouvent exposées dans le Missel romain et dans d'autres livres liturgiques, tels que le Bréviaire, etc. Grâce à une telle organisation, l'Église de Rome accompagne chacun de ses membres du berceau à la tombe durant leur pèlerinage terrestre, commençant par le baptême et concluant par l'extrême-onction. Tous les actes importants de l'existence sont consacrés et bénis par elle. À travers les sept sacrements, elle peut exercer un contrôle total sur la vie de ses fidèles. Cathédrales, autels, crucifix, madones, images, statues, reliques des saints, riches décorations, processions solennelles, musique élaborée ont un attrait certain au regard de ceux épris d'esthétique. Ce sont principalement les peuples latins qui ont été les plus attirés par l'Église romaine.

Chacune des journées du calendrier ordinaire est consacrée à un saint notoire. Les grandes fêtes de la foi y sont célébrées avec beaucoup de pompe : Noël, Pâque, Pentecôte, mais aussi l'Immaculée Conception de Marie, l'Annonciation par l'ange, la fête de son Assomption corporelle, sans oublier la Toussaint. Le dimanche n'y est pas observé avec la même rigueur que dans les pays de tradition réformée. Dans le monde entier, le culte se déroule selon les mêmes règles et traditions; jusqu'à ces dernières décennies, seul le latin en était l'expression orale. C'est l'autel et non par la chaire qui est le point focal de l'Église, puisque le centre en est la messe, avec la doctrine romaine de la transsubstantiation, et non la proclamation de la Parole. Aux yeux de la Réforme, cette pratique marquait une nette régression vers le judaïsme, pourtant totalement caduc depuis l'avènement du Christ et l'achèvement de son œuvre de rédemption.

La liturgie est le culte public rendu à Dieu par les chrétiens; les formes qu'il prend (notamment la messe) constituent le rite des différentes Églises (arménienne, grecque, romaine, syriaque, etc.). Le culte peut être rendu dans n'importe quel lieu consacré; en général, il se déroule dans un édifice appelé église. L'église principale d'une province s'appelle cathédrale.

L'autel est la table destinée à la célébration du sacrifice de la messe. Le crucifix est la représentation du Christ en croix; le *calice*, vase en forme d'un grand verre à vin, est l'ustensile dans lequel on verse le vin de la messe. Le *ciboire* ressemble à un calice, il est muni d'un couvercle et il comprend l'hostie consacrée et transportée sur l'autel. Le *corporal* est le petit linge blanc de forme carrée utilisé pour recouvrir les éléments de l'eucharistie. L'ostensoir est un vase ouvert ou transparent dans lequel est portée l'hostie au cours d'une procession ou d'une adoration; l'*hostie* est fixée sur un support en demi-cercle appelé *lunule*.

Les rites élémentaires sont les actes fondamentaux du culte : l'encensement, l'aspersion d'eau bénite, le signe de la croix, le baiser de la paix, l'imposition des mains, l'inclination, la genuflection, la prostration, la révérence, l'observation dans différentes circonstances (prières, offices). Les offices sont des services de prière et d'actions de grâces célébrés par les prêtres, les moines et les religieuses aux sept heures canoniques, dans l'ordre : les matines, les laudes, la prime, le tierce, le sixte, les nones, les vêpres, les complies.

Tous les fidèles doivent célébrer périodiquement le sacrement de l'eucharistie, la messe, qui est l'acte liturgique fondamental.

Les litanies sont des prières en commun dirigées par le prêtre où la même formule est répétée plusieurs fois de suite.

6. Les saints

« Proposés par l'Église à la vénération et à l'imitation des chrétiens, mais à des différentes époques et dans des circonstances fort diverses, les saints constituent en réalité un monde très diversifié. Parmi les quelque 40 000 que l'on recense, se trouvent d'abord les très grands saints. Leur rôle dans la transmission et l'approfondissement de la foi est reconnu comme primordial.

Ensuite, c'est la masse imposante de ceux qui sont universellement vénérés et dont on connaît avec précision les mérites et les faits essentiels de leur vie.

Enfin vient la foule de saints plus obscurs, soit parce que leur rayonnement est resté de caractère très local, soit parce qu'on ne sait plus grand-chose d'eux. Parmi ces derniers, si beaucoup ont très certainement été d'authentiques témoins de l'Évangile, quelques-uns en revanche sont probablement nés de l'imagination populaire comme du désir bien compréhensible pour une communauté humaine de se réclamer d'origine ou de patronages flatteurs. Par surcroît, en des siècles où la rigueur historique et le sens critique n'étaient guère affinés, des confusions se sont faites ou ont pu se faire entre des noms, des personnes, des lieux, des événements.

Aujourd'hui, l'Église est devenue plus exigeante, pour ne pas dire méfiante, à l'égard de l'authenticité des vies de saints, de même que ses critères sont plus stricts pour la reconnaissance de nouveaux saints. Par surcroît, elle ne met pas tous les saints sur le même plan; pour une bonne pédagogie de la foi, il fallait évidemment faire une sélection dans l'immense foule des personnes admises au rang des saints; la manière dont est conçu le calendrier liturgique est révélatrice à cet égard.

Une première distinction est faite entre les saints dont la fête est à célébrer par l'ensemble de l'Église dans sa liturgie quotidienne et les autres saints. Les fêtes à célébrer par toute l'Église sont fixées par le calendrier romain pour l'Église universelle. Celui-ci ne retient qu'une sélection très restreinte. D'abord parce que l'année liturgique, comme l'année civile, ne compte que 365 jours (alors qu'il y a environ 40 000 saints). Ensuite parce que le concile Vatican II, pour éviter que les fêtes des saints ne l'emportent sur celles célébrant le Christ, a décidé que le plus grand nombre d'entre elles serait laissé à la célébration de chaque Église, nation ou ordre religieux; seraient seules étendues à l'Église universelle les fêtes de saints présentant véritablement une importance universelle.

Depuis 1970, date de mise en application de la réforme réalisée sur ce point par Paul VI, le calendrier romain ne compte donc plus que 180 saints. Ceux qui ont été éliminés étaient peu connus ou bien on ne pouvait établir avec certitude les fondements historiques de leur culte; ainsi des saints, pourtant très populaires

comme Christophe, Barbe, Catherine, ont été supprimés du calendrier liturgique universel.

En second lieu, au sein même de la sélection du calendrier romain, les fêtes font l'objet d'un classement hiérarchisé, selon l'importance que l'Église veut attribuer à chacune d'elles.

Encore faut-il savoir que lorsque l'Église propose un saint à la vénération des fidèles, elle ne cautionne pas pour autant les aspects légendaires dont les siècles ont parfois embelli la vie...² »

L'Église romaine enseigne également qu'il existe un certain nombre de choses rendues « saintes » par le ministère de l'Église et qu'il faut vénérer. Le sacré est le domaine propre de l'Église.

L'Église, en effet, n'est pas dite sainte en raison seulement de la sainteté des fidèles pardonnés, mais d'abord parce qu'elle est le lieu privilégié, institué par le Christ, de l'action de Dieu dans le monde. C'est dans l'Église et par le ministère de la hiérarchie que Dieu donne sa grâce au monde. Par son action surnaturelle et miraculeuse, l'Église est vraiment l'institution du salut.

Cette action surnaturelle s'accomplit moins par la prédication de la Parole que par les sacrements. Il n'y a d'Église à proprement parler, ou de terre « chrétienne », que lorsque les sacrements y sont célébrés.

Citons une interprétation romaine nouvelle de la place des saints :

« Les fronts ne paraissent pas aussi figés dans la question plus vaste du culte des saints en général. Les Églises de la Réforme, il est vrai, rejettent le culte des saints de la même manière que la mariologie, alors que l'Église catholique le maintient comme toujours (voir le chapitre 7 de la constitution sur l'Église de Vatican II). Cependant, le culte et l'invocation des saints se trouvent moins au centre de la doctrine catholique que la mariologie. Dans la piété catholique d'aujourd'hui, ils ne jouent plus le même rôle qu'au temps de la Réforme ou dans les siècles postérieurs, où, du côté catholique, on insistait très spécialement sur tout ce que les Églises protestantes rejetaient, sans tenir compte de l'importance des réalités en cause. Par ailleurs, le culte des saints, selon la conception catholique d'aujourd'hui, a un sens qui peut être compris de la part de chrétiens protestants; il veut avant tout être une louange à la victoire de la grâce de Dieu dans des hommes concrets de l'histoire; ce culte n'est évidemment pas une adoration des saints, mais il les célèbre comme des témoins de la grâce victorieuse de Dieu et comme des modèles de la vie chrétienne, et il ne faudrait pas fermer les yeux à l'auto-accusation sévère que cela constitue pour l'Église! Quand on invoque l'intercession des saints en faveur des hommes en ce monde, on ne s'attend pas à ce qu'ils fassent quelque chose qu'ils n'auraient pas déjà fait en cette vie. Bien plutôt, on y exprime la foi que leur vie terrestre dans la foi, l'espérance et l'amour, a maintenant acquis une validité permanente devant Dieu et le monde. Celui pour qui la communauté des croyants comme "peuple de Dieu" est une réalité, celui qui est pénétré par l'espérance réelle de la vie éternelle, celui-là ne peut guère être vraiment

2 Nouvelle Encyclopédie catholique Theo, p. 25.

choqué, selon la conception catholique, par un culte des saints purifié de toutes les représentations magiques.³ »

Nous aimerions bien croire que telle est aussi la conception et la pratique du peuple catholique romain. En outre, la question de la vénération, ou du culte des saints, ne serait-elle pas liée avec celle, fondamentale, de *la justification par la foi seule*? Mais nous n'analyserons pas ce point en détail. La théologie réformée, fidèle sur ce point à la Parole inscrite, enseigne que Dieu seul est vraiment *saint*. Par la foi, le chrétien, tout chrétien, est *sanctifié*, c'est-à-dire qu'en lui pardonnant son péché, Dieu le considère comme saint. Or, le croyant sait qu'il est à la fois pécheur et juste. Il n'y a donc en soi aucune personne, aucune chose sainte.

7. Les conciles

Le concile œcuménique est le rassemblement, en une assemblée délibérante autour du pape, du corps ou collège épiscopal, c'est-à-dire de tous les évêques en communion avec lui. D'après le droit actuel, il doit être convoqué, présidé directement ou indirectement et ratifié par lui, parce qu'il est le chef du collège épiscopal. Le but de sa réunion est de résoudre les grands problèmes qui se posent à l'Église aux principales étapes de son histoire.

Pour combattre les erreurs doctrinales, les hérésies, et définir la position officielle de l'Église relative aux dogmes et doctrines, ainsi que les relations avec le peuple de l'Église et le monde en dehors de l'Église, des réunions ou assemblées œcuméniques, dites conciles, sont convoquées. Y prennent part en principe tous les évêques. Au cours de son histoire, l'Église romaine en a convoqué 21, le dernier étant celui de Vatican II (1962-1965).

Sont considérés par Rome comme remplissant les conditions requises et comme étant œcuméniques les conciles suivants :

No	Lieu	Date	Pape
1	Nicée I	325	Sylvestre
2	Constantinople I	381	Damase
3	Éphèse	431	Célestin
4	Chalcédoine	451	Léon le Grand
5	Constantinople II	551 ou 553	Vigile
6	Constantinople III	680-681	Aghatus et Léon
7	Nicée II	787	Hadrien I

Après le 7^e concile dit œcuménique, les Églises d'Orient seront séparées de Rome. Elles ne reconnaîtront pas l'œcuménicité des conciles suivants :

8	Constantinople IV	869-870	Hadrien II
---	-------------------	---------	------------

À partir du 9^e concile, tous les conciles, dits œcuméniques par Rome, se tiendront en Occident.

³ Nouveau livre de la foi, *La foi commune des chrétiens*, Le Centurion, Paris; Labor et Fides, Genève, 1976, p. 593.

9	Latran I	1123	Calixte II
10	Latran II	1139	Innocent II
11	Latran III	1179	Alexandre III
12	Latran IV	1215	Innocent III
13	Lyon I	1245	Innocent IV
14	Lyon II	1274	Grégoire X
15	Vienne	1311	Clément V
16	Constance	1414-1418	

Il y a deux papes au commencement de ce concile : Grégoire XII et Jean XXIII. Ne sont considérées comme œcuméniques que les sessions 42 et 43 et approuvées par Martin V (1417-1418) (Jean Huss est brûlé).

17	Bâle puis Florence	1431 1438-1445	Eugène (1431-1437) et Félix IX (1439-1449)
18	Latran V	1512-1517	Jules II, Léon X
19	Trente	1543-1563	Paul II, Pie IV
20	Vatican I	1869-1870	Pie IX
21	Vatican II	1962-1965	Jean XXIII, puis Paul VI

8. L'organisation de l'Église catholique en France

Quelques données sur l'organisation de l'Église catholique en France nous offriront un aperçu sur l'organisation générale dans d'autres pays où l'Église de Rome compte des fidèles.

Depuis 1638, « la France catholique », fille aînée de l'Église, célèbre le 15 août comme une fête nationale (Assomption de Marie). Pourtant, si selon les statistiques 85 % des Français sont baptisés, 8 % seulement d'entre eux assistent régulièrement à la messe.

À la tête de l'Église catholique en France se trouve l'Assemblée plénière de la conférence des évêques, un conseil permanent, un secrétariat général (1 secrétaire général, 4 secrétaires généraux adjoints). Du conseil permanent émanent 15 commissions épiscopales, 7 comités épiscopaux, 3 groupes épiscopaux. Du secrétariat général émanent les secrétariats nationaux, avec le secrétariat des commissions, des comités, des groupes, des organismes.

À l'heure où sont rédigées ces lignes, l'Église compte 38 370 paroisses, 95 évêchés, 17 provinces ou archevêchés, 9 régions, le Conseil des cardinaux, un bureau d'études doctrinales.

L'Église catholique en France est placée sous l'autorité directe du pape qui nomme ses évêques. Elle est administrée par une Assemblée plénière (regroupant évêques et cardinaux) qui élit le secrétaire général et le conseil permanent, véritable gouvernement de l'Église de France. Les laïcs jouent un rôle de plus en plus important au niveau des conseils de paroisse.

Selon les données statistiques, elle enregistrerait quelque 530 000 baptêmes par an. Cependant, si la courbe de l'évolution de la pratique dominicale en 1946 était de 33, en 1990 elle descendait à 8 seulement.

À propos des ordinations, on notera qu'en 1938 on comptait 1355 ordinations de prêtres, en 1990, 133 seulement.

Les principales institutions catholiques en France sont : l'enseignement, avec deux millions d'élèves, soit 93 % de l'enseignement privé, 17 % de la population scolaire, dans 9750 établissements; la presse; quelque 500 titres, plus de 13 millions d'exemplaires répartis en quotidiens, hebdomadaires, mensuels et revues; l'aide humanitaire, pour laquelle fonctionnent des bénévoles, notamment le comité contre la faim et pour le développement, présent et actif dans plusieurs centaines de projets dans 90 pays, qu'on appelait il y a peu « le Tiers-monde ».

Nous ne parlerons pas ici ni des grands courants théologiques qui la traversent, tels qu'intégrisme, mouvement charismatique ou progressisme, ni d'Églises catholiques qui ne sont pas placées sous l'obédience papale, au nombre d'une vingtaine, dont la plus connue est l'Église vieille catholique.

Aaron Kayayan, pasteur

Perspectives réformées sur le catholicisme romain. Perspectives Réformées, Palos Heights, 1994.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2015. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))